

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La CAPD du jour devant uniquement traiter des départs en stage de formation continue, ce sera le point essentiel de cette déclaration.

Les coupes budgétaires de ces dernières années ont fortement impacté la formation continue, qui est une des revendications prioritaires du SNUipp et l'ont réduite à la portion congrue.

Même si dans le département, des modules de formation continuent à être proposés aux collègues, ce qui est loin d'être le cas partout, l'offre est bien loin des besoins.

Pour aborder correctement ses missions, l'enseignant a besoin de faire régulièrement le point sur ses pratiques. Les évolutions permanentes de la société, des technologies, des rapports sociaux, des modes de vie, de la recherche, doivent par ailleurs être appréhendées le plus finement possible, de telle sorte que l'école puisse s'y adapter, sans pour autant s'y soumettre.

Le métier étant éminemment complexe et sa pratique souvent solitaire, les enseignants ont besoin d'échanger régulièrement avec leurs pairs en présentiel permettant une prise de recul.

L'utilisation, choisie et volontaire, des nouvelles technologies peut être un complément à certaines formations en présentiel, ce ne peut être une forme contrainte destinée à réduire l'offre et à supprimer des postes de formatrices et formateurs.

Nous avons estimé à 9 000, la création de postes nécessaires pour permettre la mise en place d'une formation continue sur le temps de travail avec notamment une offre de formation institutionnelle ambitieuse dans le cadre des plans académiques de formation. Cela permettrait à chaque enseignant de bénéficier à minima d'une semaine annuelle de formation.

Nous tenions, pour conclure, évoquez une nouvelle fois ici la question de ceux que nous nommons « les exclus de la revalorisation ».

Secrétaires de CDOEA, enseignants mis à la disposition des MDPH, ceux exerçant en milieu pénitentiaire, en classe relais ou en centre éducatif fermé, enseignants affectés au Cned, en ERDP, au CRDP ou dans le réseau Canopé, enseignants en PACD et PALD, coordonnateurs REP, conseillers pédagogiques, enseignants en SEGPA, EREA et ULIS, enseignants référents, PEMF, aTICE, tous ces collègues ont en commun de ne pas avoir bénéficié de la revalorisation de 1 200 euros correspondant au montant de l'ISAE.

Que leur fonction ou leur situation les en écarte, qu'ils n'en perçoivent qu'une partie ou qu'ils touchent une indemnité moins importante, le SNUipp-FSU revendique une équité de traitement entre tous les enseignants et demande le versement de l'ISAE ou d'une indemnité équivalente pour tous, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

C'est le sens de la mobilisation qui aura lieu à Paris mercredi 30 novembre à l'appel du SNUipp-FSU. Avant cette journée, et en leur nom, je vous remets ce chèque en « monnaie de singe », symbole de la revalorisation promise et non perçue.